



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'1 POSTE D'AJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES CONSERVATOIRE

DGA Ressources et
relations aux administrés
Ressources humaines et
appui managérial - ND
N° 2026-D-145

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ☞ Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- ☞ Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du conservatoire,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint technique à temps complet au sein du conservatoire du 18 mai 2026 au 28 juin 2026.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 7 mai 2026

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Préfecture le : 12 MAI 2026
Publié ou notifié
Le : 18 MAI 2026